



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E78166

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/04/2002

Forme juridique : SAS

Capital : 270 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 2002 B 93

Siret : 441 805 116 00023

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8107821

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 54886218

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 54886218

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ALPES MEDITERRANEE CHARPENTE

Sigle : AMC
750 ROUTE DES HODOULS
05600 ST CREPIN

Téléphone : 04 92 20 22 45

Fax : 04 92 43 86 67

Portable :

Site Internet : alpes-mediterranee-charpente.fr

E-mail : amc@amc05.fr

Responsabilité légale :

ALPES CHARPENTE (401 964 218) / FAURE-BRAC FRANCK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 33

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure) Mention RGE	06/07/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	23/09/2022
3173	Couverture en matériaux régionaux (Technicité supérieure) Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.